

Conseil municipal

* * *

Réunion du Conseil municipal Du Vendredi 24 Avril 2026 à 18h00

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six,

Le vendredi 24 avril 2026 à 18 :00 heures,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Colomban-des-Villards,

Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil, à la mairie de Saint-Colomban-des-Villards, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PEZZANI, Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 à L 2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation du Conseil municipal : 20/04/2026

Présents : Stéphane Pezzani, Laurent Favre-Tissot, Pascal Bozon, Ségolène Coin, Benoit Ferroud, Ralph Rostolan-Brusque, Marie-France Martin-Fardon, Jean-Baptiste Brosson, Sandrine Ramos Camacho

Absents: Murielle Loek, Isabelle Christin

Murielle Loek donne procuration à Sandrine Ramos Camacho

Isabelle Christin donne procuration à Stéphane Pezzani

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: Sandrine Ramos Camacho



Le Maire demande l'ajout d'un point dans les questions diverses : prolongation de la convention avec le département pour la surveillance des eaux potables

1) Approbation du CR du Conseil municipal du 10 avril 2026 :

Approuvé à l'unanimité

2) Finances :

a) Comptes de gestion 2025

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion de l'exercice 2025, établi par le Trésorier, doit être voté avant le 30 juin 2026.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte:

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Les comptes de gestion de 2025 pour le budget général et le budget annexe remontées mécaniques sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les deux comptes de gestion cités ci-dessus.

b) Comptes administratifs 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif:

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption du compte administratif 2025 présentant les montants suivants:



Compte administratif 2025 budget Commune

	CA 2025
Recettes de fonctionnement 2025	2.675.390,17 €
+ <i>excédent 2024 reporté</i>	<i>786.698,57 €</i>
Dépenses de fonctionnement 2025	2.143.792,18 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1.318.296,46 €
	CA 2025
Recettes d'investissement 2025	622.419,49 €
Dépenses d'investissement 2025	649.422,37 €
- <i>Déficit 2024 reporté</i>	<i>-230.677,41 €</i>

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-257.680,29 €
----------------------------------	----------------------

⇒ **Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 1.060.616,17 € (positif)**

Restes à réaliser: Dépenses = 128.450,00 € Recettes = 0,00 €

Compte administratif 2025 budget annexe Remontées mécaniques

	CA 2025
Recettes de fonctionnement 2025	1.579.619,93 €
+ <i>Reprise de l'excédent de fonctionnement 2024</i>	<i>2.382,35 €</i>
Dépenses de fonctionnement 2025	1.562.005,76 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	19.996,52 €
-----------------------------------	--------------------



	CA 2025
Recettes d'investissement 2025	431.370,75 €
Dépenses d'investissement 2025	233.196,00 €
<i>Excédent 2024 reporté</i>	<i>40.857,78 €</i>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 239.032,53 €

⇒ **Résultat de clôture de l'exercice 2025 : + 259.029,05 € (positif)**

La discussion ayant eu lieu, Monsieur le Maire se retire et Madame Ségolène COIN, première adjointe au Maire, soumet au vote ledit compte administratif aux 10 votants.

Les comptes administratifs 2025 du budget principal et du budget annexe des remontées mécaniques sont approuvés à l'unanimité.

c) Affectation du résultat 2025

Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de clôture 2025 issu du compte de gestion est le suivant:

Résultat de clôture 2025 en fonctionnement	1.318.296,46 €
Résultat de clôture 2025 en investissement	-257.680,29 €
Restes à réaliser (dépenses)	128.450,00 €

Budget annexe Remontées mécaniques

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de clôture 2025 issu du compte de gestion est le suivant:

Résultat de clôture 2025 en fonctionnement	19.996,52 €
Résultat de clôture 2025 en investissement	239.032,53 €

Monsieur le Maire précise que le déficit d'investissement de 2025 et les restes à réaliser doivent être couverts par l'affectation de résultat prélevé sur le fonctionnement.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'affectation du résultat 2025 du budget communal et du budget annexe des remontées mécaniques.



d) Budgets primitifs 2026

Monsieur le Maire fait une lecture rapide du budget général et présente les grandes orientations : travaux d'urgence sur l'Eglise, dévoiement des réseaux et destruction du pont de Lachal. Le budget est sécurisé à hauteur de 200 000€.

Un rappel a été fait sur les engagements qui nous lient avec Vacancéole.

Des explications sont données sur la situation de la commune avec La croisée des chemins. Une provision sur le risque est faite au budget gîtes pour prendre en compte la situation actuelle.

En préambule de la présentation du budget Remontées Mécaniques, le Maire annonce un coût de 250 000 € pour l'exploitation du domaine skiable « gratuit » 2026 + 220 000€ d'amortissements.

Une somme de 68 000 euros a été budgétée pour préparer la maintenance et la réouverture du domaine.

Il informe l'inscription au budget des 2 grandes inspections (TS Ormet et Charmette) à la section investissement, en accord avec la DGFIP ; cette opération implique que cette dépense ne rentrera pas en compte dans le déficit ni dans la subvention d'équilibre. Les grandes inspections sont par ailleurs programmées. Il n'est pas question d'affirmer aujourd'hui la réouverture du domaine la saison prochaine, mais les actions sont engagées dans cet objectif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les budgets primitifs 2026 et précise qu'ils ont été préparés comme les années précédentes, avec l'intervention de Monsieur Matthieu Charnay d'AGATE TERRITOIRES, conseiller en finances pour les collectivités territoriales.

Budget Commune

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif 2026 de la commune de Saint-Colomban-des-Villards établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

- Pour la section de fonctionnement: 3.468.965,17 Euros
- Pour la section d'investissement: 1.763.223,96 Euros

Budget annexe Gîtes

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif 2026 du budget annexe des Gîtes de la commune de Saint-Colomban-des-Villards établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

- Pour la section de fonctionnement: 245.450,00 Euros
- Pour la section d'investissement: 107.203,49 Euros



Budget annexe Remontées mécaniques

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif 2026 du budget annexe des remontées mécaniques de la commune de Saint-Colomban-des-Villards établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43.

- Pour la section de fonctionnement: 558.150,00 Euros
- Pour la section d'investissement: 459.132,53 Euros

3) Vote des taux d'imposition 2026

Taux taxe foncière bâti : il est proposé de conserver le taux actuel de 61.03%

- Approuvé à l'unanimité

Taux taxe foncière non bâti : il est proposé de conserver le taux actuel de 0.170%

- Approuvé à l'unanimité

Taux taxe habitation : il est proposé de conserver le taux actuel de 0.010%

- Approuvé à l'unanimité

Le Maire informe que l'allocation compensatrice est réduite de 50 000€.

4) Vote du maintien de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Le maire propose le maintien de cette compétence à la commune de Saint Colomban des Villards : Approuvé à l'unanimité

5) Vote de l'autorisation de transfert du bail Camping

Benoit Ferroud étant parti pris sur ce sujet, il quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le vote porte sur l'autorisation de transférer le bail du camping de Capfun à la société de Monsieur Benoit Ferroud et Madame Laurie-Anne Sabatier. Cette autorisation est conditionnée par 2 engagements : l'augmentation du nombre de lits de 50%, actuellement de 96, sur une période de 4 ans et une ouverture été/hiver :

- Approuvé à l'unanimité

6) Divers

- a- Prolongation de la convention avec le département pour la surveillance des eaux potables, ce point sera validé au prochain conseil municipal.
- b- Informations Volontariat Comités Consultatifs
 - Modification du terme « Suppléants » par « Titulaires non élus »
 - Il manque 9 volontaires dans la Commission Obligatoire Impôts Directs
 - Commission Contrôle des Listes Electorales : ajout du suppléant Laurent Favre-Tissot + 2 personnes manquantes dans la section délégué du Tribunal Judiciaire



- Comité Artisanat : appel au volontariat, 1 seule personne actuellement
- c- Un appel à candidature va être lancé pour renforcer l'équipe technique cet été
- d- SHEMA
- Zone déchetterie : un alternat de circulation, arrêté par le département, sera mis en place dès la semaine prochaine (semaine 18) au niveau de la déchetterie pour permettre le stockage des remblais dans des conditions de sécurité optimale, sur la zone de stockage juste à côté. L'opération devrait durer 1 mois. Les artisans souhaitant utiliser cette zone doivent se faire connaître. La zone est destinée à être fermée grâce à un grillage et un portail
- Zone Pouchette (pont Nanchenu) : pour rappel, cette zone a fait l'objet d'une expropriation pour la construction d'un parking. Les débris du bâtiment G y ont été stockés, avec de multiples matériaux (plastique notamment) ; ils seront triés par la société SHEMA avant le stockage des matériaux du barrage de Lachal.
- Zone Stade de foot : rapport à la circulation des camions sur une route étroite et fréquentée par les cyclistes et camping-car, la société SHEMA n'est pas favorable à cette zone, pour des raisons évidentes de sécurité.
- En concertation avec SHEMA, d'autres zones de stockage, nécessitant moins de transport, sont en discussion. Exemple : piste de Bellecombe (direction des Granges). Les coûts sont à évaluer mais SHEMA n'est pas contre cette éventualité, qui nécessitera le cas échéant, l'élaboration d'un dossier Loi sur l'eau, étant donné la proximité du Glandon
- e- Informations Elections Communauté de Communes Terres de Maurienne du 17 avril 2026 :
- Sont élus Mathilde Sonzogni, Présidente, et 5 Vice-Présidents, dont Stéphane Pezzani chargé de l'art, de la culture et du tourisme
- Le 4 mai sera voté le Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme Intercommunal Terres de Maurienne. Pour rappel, cet office contrôlera 2 bureaux d'information touristique (BIT) : La Chambre et Saint-Colomban des Villards

7) Questions du public

- a- Participation de plusieurs conseillers municipaux au salon Mountain Planet, à Grenoble : rencontres institutionnelles intéressantes et découvertes d'innovations
 - b- Intervention Jean-Jacques Tronel : bien veiller à l'enrochement des deux côtés sur la piste de Bellecombe en cas de stockage des remblais par SHEMA
 - c- Interventions Brigitte Maurino :
 Le concert prévu à l'église se fera-t-il en toute sécurité ?
 Le maire informe qu'un balisage a été mis en place pour sécuriser la zone, que l'architecte en charge du projet de rénovation de l'église allait transmettre sous peu les derniers devis pour les travaux d'urgence identifiés et programmés début mai
- Où se situera la borne de recharge électrique pour voiture/vélo ?

Le maire souligne l'intérêt d'installer la borne sur un itinéraire de passage, comme le Chef-Lieu, à proximité des commerces et l'OT. Il rappelle que la mise à disposition de prises électriques chez les hébergeurs est un service à ne pas négliger.

Laurent Favre-Tissot, référent au SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie), reprend le dossier initié par le conseil précédent. Des solutions de financement sont possibles pour ce type d'installation

Interrogation sur la destruction du pont de Lachal et l'enclavement du hameau de Valmaure :

La destruction du pont de Lachal est une nécessité sécuritaire, pour les biens et les personnes suite aux différentes laves torrentielles. Le dévoiement des différents réseaux, actuellement sous le pont, est envisagé sous le Glandon, de façon provisoire. Une solution technique pérenne est en cours de réflexion et sera envisagée en fonction des coûts, des contraintes foncières. Un projet de passerelle pour relier Valmaure à Lachal est à l'étude, pour 2027.

Interrogation sur le snack du plan d'eau :

Le Maire rappelle que la date limite des candidatures étaient fixées au 31 mars et que la commission Appel d'Offre Ouverture des Plis était seulement constituée. Les candidats seront reçus en mairie. Une offre réelle de restauration (pizzas ou autres) est privilégiée

- d- Intervention de Gérard Mugnier sur la circulation difficile entre Valmaure et les Roches : Y a-t-il une possibilité avec SHEMA ?

Le projet de lotissement aux Roches n'est pas en adéquation avec l'accès difficile du SDIS

- e- Informations sur le Bureau d'Information Touristique de St Colomban :

Les missions du BIT sont l'accueil, l'animation et la promotion. Le personnel est constitué de 3 saisonniers et de Céline Clérin. Le programme d'animation élaboré par l'EPIC est attractif.

Une convention de mise à disposition du bâtiment, des logements, des véhicules doit être établie entre l'EPIC et la Commune.

Le maire rappelle l'importance de la représentation des Villards au sein de Terres de Maurienne.

Salle des fêtes de St Colomban : sur la période du 14/07 au 15/08, priorité aux événements collectifs (pas de location privative)

- f- Rappel de la réunion publique organisée par SHEMA le 19 mai à 18 : 00 Salle des Fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:00.

***Le Maire,
Stéphan PEZZANI***

